

COMMUNE de MIRANDE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260706-DCM2026_06_19-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 JUILLET 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme ADDA Fatma est désignée secrétaire de séance.

2026.06.19 - PROJETS DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE FOOD TRUCKS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par la société « La Casa Del Bagel » en vue de poursuivre l'exploitation d'une activité de restauration ambulante sur le territoire communal ;

Vu la demande formulée par Mme Liza Raunier en vue de poursuivre l'exploitation d'une activité de restauration ambulante sur le territoire communal ;

Considérant que la société « La Casa Del Bagel » occupe actuellement le domaine public communal en vertu d'un arrêté municipal d'autorisation d'occupation ;

Considérant que Mme Liza Raunier occupe actuellement le domaine public communal en vertu d'un arrêté municipal d'autorisation d'occupation ;

Considérant qu'il convient de formaliser et d'encadrer les conditions de ces occupations par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec chacune des entités ;

Monsieur le rapporteur expose que :

- La société « La Casa Del Bagel » exerce une activité de restauration ambulante sur le territoire communal et bénéficie à ce titre d'une autorisation d'occupation du domaine public délivrée par arrêté municipal sur le parking situé Avenue D'Etigny, les lundis, mardis et mercredis de 18H à 22H30 et le mardi de 11H à 14H.
- Madame Liza Raunier exerce une activité de restauration ambulante sur le territoire communal et bénéficie à ce titre d'une autorisation d'occupation du domaine public délivrée par arrêté municipal devant le 19 Place Saint Cricq à Mirande, les mardis de 17H à 22H30.

Afin de sécuriser juridiquement cette occupation et de préciser les droits et obligations respectifs des parties, il est proposé de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public communal (cf. annexe) avec chaque entité.

Ces conventions prévoient notamment :

- l'autorisation d'occuper sur le même emplacement tel que défini dans les précédents arrêtés ;
- l'exploitation exclusive d'une activité de restauration ambulante ;
- une durée d'occupation d'un an à compter du 01/07/2026 au 30/06/2027, sans reconduction tacite ;
- le versement d'une redevance fixée à 27 € par mois et par jours d'occupation hebdomadaires ;
- le respect par le titulaire de l'ensemble des obligations réglementaires relatives à l'hygiène, à la sécurité, aux assurances et à la vente ambulante ;
- la prise en charge par le titulaire de l'ensemble des frais liés à son activité ainsi que du maintien de la propreté du site.

Conformément aux principes applicables à l'occupation du domaine public, ces autorisations présentent un caractère personnel, précaire et révocable. La commune conserve la possibilité de la retirer pour motif d'intérêt général, nécessité de service public ou en cas de manquement du titulaire à ses obligations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve les termes des conventions d'occupations temporaires du domaine public communal pour l'exploitation d'un Food truck présentement annexées ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires à leurs exécutions.**

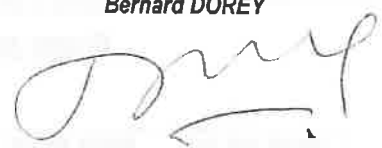
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 06 Juillet 2026**

**Le Secrétaire,
Fatma ADDA**



**Le Maire,
Bernard DOREY**



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_06_19
Objet :	Délibération portant sur les projets de convention d'ODP pour l'exploitation de food trucks
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	032-213202567-20260706-DCM2026_06_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier :		
032-213202567-20260706-DCM2026_06_19-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	129.4 Ko
Nom original : 20260619 Projets conventions ODP - Food Trucks.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260706-DCM2026_06_19-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)	application/pdf	179.2 Ko
Nom original : Convention_food_truck_.pdf		
Nom métier :		
73_CO-032-213202567-20260706-DCM2026_06_19-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juillet 2026 à 17h35min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juillet 2026 à 17h35min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juillet 2026 à 17h35min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juillet 2026 à 17h35min47s	Reçu par le MI le 2026-07-13



2102

Page 2 of 2

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102

2102